

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	14 (1885)
Heft:	9
Rubrik:	Examens des recrues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XIV^e ANNÉE

N° 9.

SEPTEMBRE 1885.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauteville, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — Examens des recrues. — Aperçu sur l'*histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg (suite)*. — Tableaux synoptiques d'*histoire naturelle (suite)*. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.

EXAMENS DES RECRUES

A la veille des prochains examens des recrues, nous croyons, sinon faire plaisir, du moins être utile au corps enseignant, en lui communiquant le *programme-guide* pour les connaissances civiques, c'est-à-dire pour la géographie, l'*histoire* et l'*instruction civique*.

Comme on pourra le constater, ce programme ne renferme que des directions générales. Il serait, du reste, impossible de faire autrement. Un programme, on le sait, ne peut pas tout dire et tout indiquer. Ce n'est pas non plus un questionnaire tout fait, et qu'il faudrait modifier chaque année. C'est, au contraire, un plan général ; les jalons indiquent la marche à suivre dans l'*enseignement* des trois branches d'*étude*, dont les principales matières sont ici énumérées.

Cela dit, voici, sans autre commentaire, le programme en question, adopté à l'unanimité par la réunion des experts et des aides, à Aarau, le 29 juillet 1883.

A. P.

PROGRAMME-GUIDE

Connaissances relatives à la patrie.

(Géographie et histoire suisses, instruction civique.)

Développement progressif des matières de l'examen.

5. IGNORANCE TOTALE DANS LE DOMAINE DES CONNAISSANCES RELATIVES A LA PATRIE.

Cette prescription ne peut pas signifier que la note 5 est donnée à ceux-là seulement qui ne savent absolument rien de leur patrie. Elle se donne à quiconque ne sait répondre aux questions les plus simples dans ce domaine, c'est-à-dire aux questions posées pour la note 4.

4. RÉPONSES A QUELQUES-UNES DES QUESTIONS LES PLUS ÉLÉMENTAIRES SUR LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE DU PAYS.

Géographie. — Lieu que la recrue habite et connaissances des environs. Hauteurs, eaux, localités, occupations des habitants, produits

agricoles et industriels. Le canton et son chef-lieu. Quelque intelligence de la carte : signes représentatifs des montagnes, cours d'eau, lacs, localités, etc. Les quatre points cardinaux. Les notions les plus indispensables sur l'organisation de la commune et de l'Etat.

Histoire. — Nommer quelques hommes marquants de l'histoire suisse ; quelques réponses sur les guerres d'indépendance (Morgarten, Laupen, Sempach, Næfels, etc.)

3. CONNAISSANCE DE NOMS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES, DE QUELQUES FAITS MARQUANTS.

Pour obtenir cette note, il faut, d'un côté, donner des résultats satisfaisants sur la matière du programme tracée pour la note 4, et d'un autre côté, répondre d'une manière un peu plus approfondie sur un programme plus étendu.

Géographie. — Orientation avec la carte ; limites de la Suisse, et en partie, celles des cantons ; plaines et régions montagneuses ; Alpes, Jura, Plateau ; caractéristique générale de ces contrées. Nature et culture du sol, etc.

Les principaux cours d'eau, lacs, chaînes de montagnes, les 22 cantons. (Montrer sur la carte le canton d'origine et le district du domicile. Quelques autres cantons avec leurs chefs-lieux.)

Forme du gouvernement : république ou monarchie.

Questions très simples concernant les droits et les devoirs des citoyens (service militaire, droit de vote, etc.) et sur les autorités.

Histoire. — Connaissance des événements historiques les plus importants. Alliance des trois cantons primitifs. Guerres d'indépendance. Guerre de Bourgogne. Guerre de Souabe. Réformation (sans tendance confessionnelle). Chute de l'ancienne Confédération. Guerre du Sonderbund. Constitution de 1848. (Quelques points principaux et modifications qu'elle a amenées.)

2. RÉPONSES SATISFAISANTES A QUELQUES QUESTIONS UN PEU DIFFICILES DANS LES DOMAINES DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE ET DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE.

On approfondira et l'on étendra convenablement les sujets sur lesquels on interroge pour l'obtention de la note 3.

Géographie. — Intelligence passablement suffisante de la carte ; quelque sûreté en s'orientant sur celle-ci (on emploira la carte muette).

Montagnes. — Chaînes principales (Alpes valaisannes, bernoises, grisonnes, etc.) Sommets et groupes les plus importants : St-Gothard, Cervin, Mont-Rose, Finsteraarhorn, Rigi, Säntis, Bernina, etc.

Quelques détails sur les grands bassins de fleuves et leurs configurations.

Connaissance des affluents les plus considérables : Sarine, Broye, Reuss, Limmat, Tour, Sitter, Landquart, Emme, Viège, etc.

Généralités sur la configuration verticale du sol ; indication de la hauteur approximative d'un petit nombre de montagnes et de vallées. Climats et leurs rapports avec l'altitude (limites des neiges éternelles, comparaison du climat de différentes contrées, etc.)

Végétation. — Plantes cultivées dans les différentes zones.

Animaux, minéraux, les plus importants.

Commerce. — Passages alpestres, routes, chemins de fer, télégraphes, etc. (indications les plus essentielles).

Lieux remarquables. — Les capitales de tous les cantons. Autres localités importantes : Vevey, Carouge, Chaux-de-Fonds, Bienne, Porrentruy, Thoune, Baden, Olten, Sempach, Winterthour, Rappersweil, Thusis, Locarno, Lugano, etc.

Population. — Langue, religion, ressources, etc.

Histoire. — Formation de la Confédération de 1291 à 1815. Entrée successive des cantons dans l'alliance et événements qui s'y rattachent. (Un peu l'enchainement des faits, par exemple : Fribourg et Soleure : les guerres de Bourgogne ; Schaffhouse et Bâle : les guerres de Souabe, etc.)

Service militaire à l'étranger. Quelques questions sur l'histoire moderne.

Constitution. — Connaissance des points essentiels et fondamentaux de 1874. Liberté : Industrie, commerce, cultes, établissement, presse, etc. Unité : L'organisation militaire, postes, péages, monnaies, poids et mesures. Autorités fédérales : Assemblée fédérale, Conseil fédéral, Tribunal fédéral.

Ce qu'il y a d'important dans l'organisation communale et cantonale. (Autorités, droit de vote — référendum — impôts, etc.)

1. CONNAISSANCE DE LA CARTE DE LA SUISSE ET POINTS PRINCIPAUX DE L'HISTOIRE SUISSE ET DE LA CONSTITUTION, EXPOSÉS CORRECTEMENT.

La recrue doit connaître plus à fond, c'est-à-dire dans leur rapport causal, les sujets sur lesquels on examine pour la note 2.

On s'adressera donc davantage à son jugement.

Géographie. — Situation géographique de la Suisse (zone, situation, par rapport aux autres pays de l'Europe, en tenant aussi compte du commerce.)

A l'aide de la carte, spécialement de la carte muette, on se fera indiquer les faits géographiques avec une certaine suite.

Un canton quelconque : situation, montagnes, vallées et plaines, chiffre de la population, occupations, etc.

On interrogera aussi sur l'action réciproque de ces divers facteurs. Description du bassin d'un fleuve. Zones d'occupations : agriculture, combinée avec l'élevage du bétail, viticulture, horlogerie, stations balnéaires et de santé, etc. — Connaissances plus détaillées des montagnes, cours d'eau, etc. Intelligence exacte de la carte. Localités en plus grand nombre et quelque connaissance de leurs particularités les plus caractéristiques.

On doit pouvoir indiquer des chiffres dans la comparaison des altitudes, de la densité de la population, etc., etc.

Histoire. — Quelques détails sur la période précédant la fondation de la Confédération : Les lacustres, domination romaine, établissement des Germains, organisation féodale (seigneurs, hommes libres, serfs, etc.). Corporations. Guerres de conquête, bailliages, pays alliés. Guerres de religion. Luttes des campagnes pour obtenir l'égalité des droits avec les citadins.

Chute de l'ancienne Confédération. Changements constitutionnels jusqu'en 1874 (sans entrer dans les détails).

Quelques notions sur l'histoire de la civilisation : Développement de l'instruction populaire. Superstition (procès de sorcellerie). Mœurs et habitudes populaires. Perfectionnement de l'industrie et des voies de communication, etc. (Seulement ce qu'il y a de plus important, de ce qui est à la portée d'une intelligence populaire.)

Constitution. — Toutes les parties de la Constitution fédérale sont comprises dans le cycle du N° 1. On n'exigera cependant pas la connaissance littérale des articles, mais une connaissance suffisante des prescriptions qui y sont contenues.

On peut interroger sur ce qu'il y a de plus essentiel dans l'organisation de la commune et du canton. Sphère d'activité des différentes autorités communales, du conseil communal, des commissions scolaires, des autorités ecclésiastiques, du conseil d'Etat, etc. Tribunaux, police, commission sanitaire, établissements d'instruction, etc.